A la Rde de Navarre Lr
Vers le Duc de Guise
1576.

Sire je remercie treshumblement Vostre Maiesté de la lettre qui luy a
pleu de mescrire par Monsr de Malleroi par laquelle il luy a plaist me
faire tant d'honneur que de mestimer digne de son amitié encores que ne sache
me l'avoir meritée en vostre endroit. Mais la cause commune que i'ai
toujours eu fort cher et autre tant de travaux laquelle vous et tous vos
supplier si vous plaist a ce qui defaut digne de ma part. Le sieur Duc mari
Sire que ne n'ai moien de m'approcher de Vostre personne pour luy faire hymble
service, mais nostre ennemi commun nous suscite de toutes parts tout d'attaiser
quil nous est necessaire de employer et sacrifier de son reste. Et parce quil plaist
a Vostre Maiesté m'escrire si librement et seurement de la supplieray si
Monsieur de Lansac qui nous a promis de nous amener trois ou quatre hommes
de pied par mer avoit affaire de quelque argent pour son embarquement
de luy faire delivrer iusques a dix mille francs laquelle somme nous
n'avons pu moien d'envoier presentement et laquelle ne fera rendue ou il vous
plaira ordonner. I'ai estimé aussi pour l'asseurance de ce païs auroit
environs reste de la frontiere quil seroit expedient d'estre asseuré des places
maritimes, et d'autant que les principales de vos appartenances desquelles
est Dunkerke parce que il seroit avoir le moien d'faire mettre garnison
qui sera contraire a la faction espaignolle comme i'ai desia mis en
estat par mon moien. Le desirerois si c'estoit vostre plaisir quil luy pleust par
forme de contract ou d'engagement tel que le conseil qui est pres
Vostre personne pourra mieux adviser, mis avec la proprieté, et de
ma part ne fera faillir lettres de remercier et d'asseurance
quil vous plaira de m'envoier. I'ai aussi esperance quil nous y accordera
quelque chose laquelle ne me doubte quelle ne refusera a vostre
Seigneurie. Ainsy et plus pleinement vous
plaira entendre du present porteur le Sieur Nouen duquel j'ay mis
[ainsy que vous n'en pourriez mieux ay] vous discourir particulierement tant ce fait
[autrement inconvenient] comme des autres choses qui se passent par deca,
en quoy se le tiendra le tout vous asseurer mesme si
vous supplie

Koninklijk Huisarchief Den Haag
A 11/XIV B/30a-1
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/5981